Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D22DEE_SEP26-DE

Direction Education Enfance / SD

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

22- ACTIVITE « PISCINE » DES ECOLES FOUGERAISES – TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026

Rapporteuse : Mme MONTIGNE

Depuis le 1er janvier 2017, Fougères Agglomération, propriétaire et gestionnaire du centre aquatique «Aquatis», permet aux écoles publiques et privées de Fougères de bénéficier de la gratuité des activités « piscine ».

Ces activités sont proposées dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en lien avec l'Éducation nationale, et concernent les élèves du **CP au CM2**, à raison de **10 séances par an et par classe**.

Le coût des activités, comprenant l'entrée au centre aquatique, le transport et la mise à disposition d'un éducateur par classe, est pris en charge à parts égales par Fougères Agglomération et la Ville de Fougères.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le coût forfaitaire restant à la charge de la Ville de Fougères est fixé à 750 € par classe pour 10 séances, soit 75 € par séance et par classe.

Après avis favorable de la commission « Éducation, Enfance, Petite Enfance » du 9 septembre 2026, il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver le montant forfaitaire de 750 € par classe pour 10 séances, soit 75 € par séance et par classe, au titre des activités piscine pour l'année scolaire 2026-2027.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget - chapitre 011 - article 6284 - ligne budgétaire 13750.

ADOPTE A L'UNANIMITE

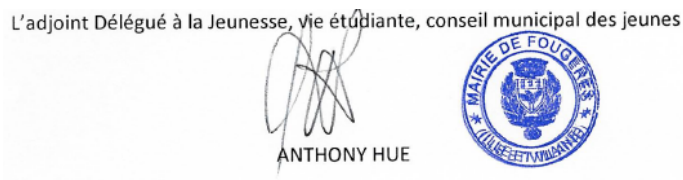
Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,



Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:33+02:00

Le secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T13:02:19+02:00

Signé électroniquement par Alice LEBRET le 29/09/2026 08:58:33